

Règlement – Appel à projets « Coup de Pouce Solidaire n°1 »

1. Structures éligibles :

Le porteur de projet doit être une association loi 1901 non fiscalisée

2. Filières, publics visés :

Pas de restrictions particulières concernant les publics visés. Toutefois, une attention particulière sera portée sur les projets et les causes à impact social et/ou environnemental au sein de notre territoire Nord Deux Sèvres. L'effet « coup de pouce » vise notamment à permettre la création d'un projet ; qui aurait difficilement pu avoir lieu sans ce soutien.

3. Fonds disponibles :

Le présent appel à projets est doté de 7000euros. L'objectif visé est de pouvoir soutenir 7 projets de 1000euros. Ces fonds ont été obtenus grâce à la Coopérative d'Intérêt Collectif « Ateliers Du Bocage », dont le travail permet d'alimenter ce fonds de solidarité locale. Si le budget de 7000euros n'est pas entièrement consommé par les projets retenus au présent Appel à Projets, il pourra être envisagé de financer certains projets au-delà des 1000euros (dans la limite des 7000euros de budget).

4. Dépenses éligibles :

Il peut s'agir d'un investissement matériel ou d'un soutien pour l'organisation d'un événement. Le financement peut évidemment contribuer au cofinancement d'un projet global.

Ne seront pas financés : les frais « habituels » de fonctionnement d'une structure ; ni les frais de consolidation pour une structure qui aurait des difficultés financières.

Exemple : financer l'achat courant d'équipements d'une association sportive ne sera pas éligible. A l'inverse une action ou un projet de cette association qui contribue à créer un impact social ou environnemental nouveau peut être éligible.

5. Critères d'analyse et de sélection des projets :

-Le projet présenté doit...

...être « local » (l'impact doit être présent sur le territoire Nord Deux Sèvres)

...soutenir un projet suffisamment précis

...disposer d'un impact mesurable : concrètement, à quoi va servir le soutien financier ? Quel est l'impact du projet ?

- « solidité » du porteur du projet : tout élément qui garantit que le projet va bien pouvoir se faire et dans de bonnes conditions de réalisations. Exemple : la réalisation du projet ne doit évidemment pas mettre en difficulté l'association.

- Rapidité de mise en place : le projet doit s'effectuer dans un délai raisonnable (1 an maximum après octroi de l'aide financière)

Le fait de proposer un projet dont le retour d'expériences peut intéresser d'autres structures peut également être un plus.

6. Modalités de candidature :

-Réponse attendue pour le 31 octobre 2021 à 17.00. les dossiers de candidature doivent être transmis sur la boîte mail suivante : solidarite@adb-emmaus.com

7. Analyse des candidatures :

L'instruction des demandes sera réalisée du 01 au 30 novembre 2021 par la commission solidarité des Ateliers Du Bocage. Pendant cette période, les porteurs de projet pourront être sollicités en cas de questions complémentaires de la part de la commission. Les décisions seront transmises aux associations soumissionnaires au plus tard le 15 décembre 2021.

8. Conventionnement et durée des projets :

Chaque projet retenu fait l'objet d'un conventionnement entre le FDD et l'association retenue. Une fois la convention signée, le porteur de projet dispose d'un an pour mettre en œuvre celui-ci. Dans les 3 mois suivants la réalisation du projet, un retour du projet financé est effectué par l'association lauréate auprès du FDD (photos, présentation par le porteur de projet, bilan de l'opération, justificatifs des dépenses...)

9. Attribution des fonds :

A signature de la convention, 90% de la somme est versée à l'association. Les 10% restants sont versés lors de la remise du rapport final de réalisation du projet avec l'ensemble des justificatifs.

Dossier de candidature

Nom de la structure :

Représentant légal :

Statut juridique :

Présentation générale de la structure :

Description du projet :

Localisation du projet :

Planning de réalisation :

Zoom sur les résultats escomptés, sur l'impact attendu du financement, les cibles du projet :

Plan de financement du projet :

Besoins	Montant (euros TTC)	Ressources	Montant (euros TTC)
<i>A compléter</i>	<i>A compléter</i>	<i>A compléter</i>	<i>A compléter</i>
TOTAL		TOTAL	

% financé par le Fonds de dotation des Ateliers Du Bocage :

Date & Signature du représentant légal

Pièces à joindre au dossier :

- Toutes pièces complémentaires qui permettraient d'apprécier la nature du projet (présentation annexe,, photos, devis,...)
- Statut de l'association
- Budget annuel
- RIB